

Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/03/2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 05 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 Février 2009, s'est réuni en Mairie à 20 heures sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mmes AHMED, DIAKITE, MM. LANTERNIER, AIT BOUALI, HEDJEM, GARNIER, Mme THEURRIER-AZZOUZ, M. LOGRE Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjoints au Maire,

Mme KELEBE, M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, Mme M'DAHOMA MOHAMED, MM. MALEME, KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, Mmes LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI M. DEL MONTE, Mme KARMAN SUCH, M. RUER, Mme GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
Mme RATZEL-TOGO Mme CHIBAH	M. MONINO Mme HAMMACHE	M. AUGY	Mme DESCAMPS

Absentes : Mmes LE BIHAN, KOUAME.

Secrétaire de séance : Mme HARKATI.

Mme LENOURY Nadia est partie à compter de la délibération n°32 a voté de la délibération n°28 à 31 ainsi que la question n°45.

QUESTION N° 028 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR **OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2009**

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2009

QUESTION N° 029 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR **OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2009**

A débattu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2009, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à vote.

QUESTION N° 030 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : service hygiène et santé publique : approbation d'un contrat passé à compter du 1er mars 2009 avec Monsieur Pierre-Pascal VANDINI, engagé en qualité de Médecin généraliste, affecté au service hygiène et santé publique.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin de santé publique.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 76,55 € les 2 heures, taux fixé en novembre 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement,

QUESTION N° 031 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 9 mars 2009 avec Monsieur Pierre EL CHATER, engagé en qualité de Médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie, affecté au centre municipal de santé.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 76,55 € les 2 heures, taux fixé en novembre 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

QUESTION N° 032 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : L'Agenda 21 à Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, Monsieur MENIA du groupe " Aubervilliers en Marche pour le Changement" ayant voté contre et le groupe " Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Approuve le lancement de l'Agenda 21 à Aubervilliers et ses premiers éléments de cadrage.

Autorise le dépôt d'un dossier commun au nom de la Communauté d'agglomération Plaine Commune notamment auprès du Conseil Régional d'Ile de France, dans le cadre de l'appel à projet Agenda 21, afin de solliciter des subventions. Les dépenses et les recettes seront inscrites au budget communautaire.

QUESTION N° 033 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Traitement et interventions sur les revêtements de sols et petits ouvrages contenant de l'amiante, dans les bâtiments communaux - année 2009. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché sur appel d'offres et de type à bons de commande, relatif au traitement et aux interventions sur les revêtements de sols et petits ouvrages contenant de l'amiante, dans les bâtiments communaux, passé pour l'année 2009 et comportant les seuils suivants :

Seuil minimum : 100 000 € TTC

Seuil maximum : 300 000 € TTC

Autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, le Maire à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 034 - RAPPORTEUR Jean-françois MONINO

OBJET : Demande de permis de démolir, l'entrepôt communal situé 80 rue Réchossière.

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de démolir relatif à l'entrepôt communal situé 80 rue Réchossière.

QUESTION N° 035 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Convention liant la société SCI 68 Victor Hugo et la Commune d'Aubervilliers en vue de la mise à disposition du terrain sis 10/12 rue de la Gare à Aubervilliers.

A l'unanimité,

Approuve les termes de la convention, liant la Commune d'Aubervilliers à la SCI 68 Victor Hugo dont l'objet est la mise à disposition à titre gracieux du terrain d'assiette du chapiteau accueillant les festivités dit Espace Fraternité sis 10/12 rue de la Gare pour une période de 1 an et 3 mois.

Autorise le Maire à signer ladite convention.

QUESTION N° 036 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Protocole d'accord entre la société "JCF LOCATIONS", "S2L RENT" et la Commune d'Aubervilliers relatif au fonds de commerce sis 168 ave Victor Hugo (ADA).

A l'unanimité.

le conseil municipal approuve les termes du protocole liant la Commune d'Aubervilliers, la société « JCF Locations » représentée par Monsieur Aspès ainsi que les époux SEYHAN représentant la société « S2L RENT », par lequel notamment :

les preneurs s'engagent en cours de bail à faire droit à la proposition de relocation qui sera faite par la Commune d'Aubervilliers lorsqu'elle entendra disposer du fonds initialement préempté.

La proposition de relocation se fera sur la base de la surface actuelle de la construction modulaire affectée à usage de bureau dans les conditions de visibilité commerciales équivalentes et au prix du marché.

Les époux Seyhan s'engagent à faire leur affaire des stationnements des véhicules de tout type, sans entrave ni nuisance pour la voie publique, ni atteinte à la circulation.

Cet engagement sera également opposable à la société « S2L RENT » ainsi qu'à tout repreneur en cours de bail ou à la société JCF Locations représentée par Monsieur Aspes si elle restait titulaire du bail.

Il est convenu qu'à l'issue du présent bail, les parties devront dans les 6 mois précédant la fin du bail, en informer la commune afin qu'il soit statué sur la reconduite ou non du présent protocole.

En contrepartie, la commune lève sa décision de préemption.

Autorise Monsieur le Maire à signer le présent protocole.

QUESTION N° 037 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Versement d'un acompte sur subvention à l'association "Villes et Musiques du Monde".

A l'unanimité.

Autorise le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif, à verser à l'association « Villes et Musique du Monde » un acompte de 55.350 euros sur la subvention qui lui sera accordée au titre de l'exercice 2009.

QUESTION N° 038 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Nouvelle Charte de fonctionnement de la démarche quartier

A la majorité des membres du conseil, Monsieur MENIA du groupe "Aubervilliers en Marche pour le Changement" ayant voté contre, le groupe communiste et citoyens "Tous ensemble pour Aubervilliers" n'ayant pas participé au vote et le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

Adopte la nouvelle charte d'organisation et de modalités de fonctionnement de la démarche de proximité.

QUESTION N° 039 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Fresque Landy, quartier Cristino Garcia Landy : recherche de financements divers.

A l'unanimité.

Approuve le projet technique et financier et autorise le maire, à solliciter des dons ou subventions auprès de l'ensemble des entreprises du bassin d'emploi des deux villes nécessaires à la réalisation du projet.

QUESTION N° 040 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature de la convention entre la commune et le C.M.A. Natation

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le CMA Natation au titre de l'année 2009

QUESTION N° 041 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA

OBJET : Nomination des membres représentant la ville d'Aubervilliers dans le cas de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) relative à la société TIRU sise au 22-26 rue Ardoin à Saint Ouen.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" et Monsieur MENIA du groupe "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus.

Désigne Madame Véronique LE BIHAN en sa qualité de maire-adjointe en charge de la propreté, ordures ménagères et tri sélectif comme représentante titulaire à cette commission.

Désigne Monsieur Tedjini-Michel MAIZA en sa qualité de maire-adjoint délégué à l'environnement, économie d'énergie, respect des espaces publics, représentant suppléant à cette commission.

QUESTION N° 042 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA

OBJET : Autorisation sollicitée par la société PAPREC en vue d'exploiter un centre de transit de déchets au 3-7 rue Pascal à La Courneuve

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Décide de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation sous les réserves suivantes :

- Demande l'application des mesures compensatrices énoncées dans le dossier technique de cette présente demande visant à limiter et/ou prévenir la survenue d'un

incendie susceptible de porter atteinte à la sécurité des populations riveraines et de l'environnement.

- Insiste sur le respect des règles de sécurité incendie et des réglementations portant sur les bruits de voisinage.
 - En appelle à une surveillance attentive de la part des services préfectoraux, et souhaite la création d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) relative à cette société.
-

QUESTION N° 043 - RAPPORTEUR Tedjini -Michel MAIZA

OBJET : Autorisation sollicitée par la société ATOS ORIGIN en vue d'exploiter des installations classées au 153 avenue Jean Jaurès à Aubervilliers

A l'unanimité.

Décide de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation sous les réserves suivantes.

- L'étude bruit présentée doit être complétée par des mesures de traitement acoustique afin de se conformer aux seuils réglementaires de bruit (émergences sonores nocturnes).
 - L'exploitant doit appliquer et respecter les mesures compensatrices énoncées dans le dossier technique de cette présente demande visant à limiter et /ou prévenir la survenue :
 - d'incendie ou d'explosion,
 - de toute émergence sonore à l'égard de l'environnement.
-

QUESTION N° 044 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA

OBJET : syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux Communication (SIPPEREC) - Modification des statuts - adhésion de la Communauté d'agglomération Val de France et de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne.

A l'unanimité.

Approuve les délibérations du Comité Syndical Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication des 23 octobre 2008 et du 18 décembre 2008 relatives à la modification des statuts du syndicat, et à l'adhésion des Communautés d'agglomération Val de France et Europ'Essonne.

QUESTION N° 045 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Levée de la servitude non aedificandi grevant les parcelles Z n° 126 et 127, sises, 11 à 13 bis, rue du docteur Pesqué, au bénéfice de la commune

A l'unanimité.

Constate la caducité de la servitude non aedificandi grevant au bénéfice de la commune une partie des parcelles cadastrées Z N°126 et Z N°127, tel qu'il apparaît au plan cadastral.

Autorise Monsieur le Maire à régulariser l'acte notarié authentique constatant cette caducité, aux fins de publication à la Conservation des Hypothèques et ce aux frais du propriétaire des parcelles grevées.

La présente délibération fera l'objet de mesure de publicité. Mention en sera notamment insérée dans deux journaux.

QUESTION N° - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2008 par la Commune d'Aubervilliers.

Donne acte au Maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2008 par la Commune d'Aubervilliers.

QUESTION N° - RAPPORTEUR Soumia ZAHIR

OBJET : Mise en place d'une permanence d'un correspondant local de la HALDE à la Maison de Justice et du Droit d' Aubervilliers (MJD)

Décide de la mise en place d'une permanence d'un correspondant local de la HALDE à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 00 H 02